

Un crédit de CHF 500'000.- pour une participation financière à la Fondation Hainard

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics - CEP » du 21 février 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 1^{er} mars 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui, 1 non et 2 abstentions (23 votants)

1. D'octroyer une participation financière à la Fondation Hainard pour concrétiser son projet.
2. De demander l'inscription d'une servitude de passage au bénéfice de la Commune de Bernex concernant le cheminement à travers le parc de la propriété.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 500'000.- destiné à ce projet.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir cette dépense nette au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien, soit en 2027.

EXPOSE DES MOTIFS

La Fondation Hainard sollicite la Commune de Bernex afin d'obtenir un soutien financier pour concrétiser un projet essentiel que la Fondation Hainard ne peut assumer seule.

Créée en 1998, la Fondation Hainard a pour but de conserver, de promouvoir et de faire rayonner auprès du plus large public les œuvres et idées des artistes de la famille Hainard. Robert Hainard, artiste genevois, a dédié sa vie à l'observation et la représentation de la nature. Dessinateur, peintre, sculpteur, graveur sur bois, son œuvre est un éloge à la richesse et à la beauté inépuisable du monde sauvage. Elle constitue un corpus unique dans l'histoire de l'art occidental : plus de 30'000 dessins, des milliers d'aquarelles, des centaines de sculptures, plus de 1000 estampes gravées sur bois, ainsi que de nombreux ouvrages scientifiques sur l'observation des mammifères d'Europe. Philosophe, Robert Hainard a aussi été un des précurseurs de la pensée écologique qu'il publie dès 1942. La Fondation Hainard est propriétaire d'un important corpus de manuscrits et d'œuvres artistiques de Robert Hainard et de son épouse peintre Germaine Hainard Roten, mais aussi de leurs parents (environ 50'000).

Le projet est structuré par deux lignes directrices complémentaires :

- d'une part, protéger et pérenniser un héritage artistique et philosophique exceptionnel,
- d'autre part le faire rayonner auprès des générations actuelles et futures, à Genève et au-delà.

Propriété de la Fondation, la maison-atelier est située dans un grand jardin naturel de 3'500 m² au centre de Bernex. Depuis vingt-cinq ans, elle est devenue un lieu de visite ouvert à toutes et tous. Un lieu source, porteur d'inspiration et de réflexion pour un avenir apaisé et équilibré entre l'humain et la nature. La mission de la Fondation est aussi de susciter une prise de conscience pour apporter des réponses aux défis environnementaux actuels, comme l'a défendu Robert Hainard.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'isoler le bâtiment correctement autant pour le confort de ses utilisateurs que pour la réduction de la consommation d'énergie. La création d'un espace de stockage des œuvres d'art est aussi essentielle à leur préservation pour les générations futures.

Après deux années d'études avec le bureau genevois d'architecture ATBA, la Fondation a développé un programme qui se compose de cinq volets complémentaires :

- 1. La rénovation thermique et l'assainissement du bâtiment
La maison de Bernex, dessinée par Germaine Hainard Roten en 1957, porte la mémoire du couple d'artistes. D'importants travaux de rénovation sont nécessaires et urgents. Ils permettront de répondre aux normes énergétiques en vigueur. Il nous paraît essentiel de conserver en l'état l'intérieur du bâtiment – en particulier les ateliers – pour préserver l'esprit du lieu.
L'ensemble de ces travaux de rénovation vise à améliorer le confort, à réduire la consommation d'énergie et à garantir l'intégrité architecturale de la maison de Bernex. Il s'agit de préserver la mémoire du couple d'artistes, tout en adaptant la maison aux normes environnementales contemporaines.
- 2. La création d'un dépôt en sous-sol pour préserver les œuvres d'art
Attenant à la maison, des travaux d'excavation permettront de construire en sous-sol un grand espace de stockage sécurisé de 143 m².
Cet espace sera conçu selon les normes de conservation muséales pour garantir la sécurité des œuvres d'art et des manuscrits tout en libérant de l'espace au rez-de-chaussée de la maison pour un meilleur accueil du public.
Pour assurer la conservation à long terme des œuvres, cet espace sera équipé d'une isolation thermique et d'un système de chauffage. Le contrôle de l'humidité sera assuré par un système

de ventilation double-flux. Les travaux de terrassement seront soigneusement planifiés pour préserver les arbres de la propriété, notamment par l'utilisation de parois berlinoises.

- 3. La création d'une salle d'expositions temporaires et de médiation pour l'accueil des publics.

A côté de l'entrée de la maison, le garage qui sert d'espace de stockage deviendra une salle d'exposition et de médiation. Ouvert à mi-temps, cet espace de 40 m² permettra la mise en valeur des œuvres conservées à la Fondation et proposera également des expositions d'autres artistes, ainsi que des thématiques liées à la pensée de Robert Hainard. Il est prévu d'y accueillir des groupes ou des classes des écoles genevoises pour participer à des présentations, des projections ou des ateliers. De récentes expériences très positives avec une école valaisanne lors d'une exposition, ainsi qu'avec le collège et école de commerce André-Chavanne, nous incitent à développer un partenariat avec l'école Robert Hainard à Bernex, mais également avec d'autres élèves du Canton.

- 4. L'inventaire, l'indexation, la numérisation et la diffusion de plus 50'000 œuvres et écrits
La concrétisation de ce projet est primordiale pour la Fondation Hainard, car elle permettra de pérenniser pour les générations futures un corpus unique dans l'histoire de l'art, des sciences naturelles et de la philosophie. Le catalogage, la numérisation et la diffusion sont essentiels pour faire mieux connaître au grand public l'importance et la qualité de l'œuvre artistique ainsi que les écrits philosophiques précurseurs de la pensée tout en la rendant plus facilement accessible aux chercheurs sur le site de la Fondation.
- 5. L'aménagement de la propriété en un jardin philosophique ouvert à toutes et tous
Cet environnement naturel d'une surface de 3564 m² a été le sujet de nombreuses œuvres de Germaine et de Robert Hainard et aujourd'hui encore, on y laisse pousser les plantes des prés. L'entreprise Realise procède, une fois par an, à une fauche tardive favorable à la biodiversité. Un sentier permettra de déambuler entre les vieux arbres du Jardin philosophique ponctué de sculptures de l'artiste. Quatre îlots de tranquillité dotés de bancs et accompagnés de citations philosophiques de Robert Hainard offriront au visiteur un endroit propice au ressourcement, à la contemplation et à la réflexion. Un « nichoir » à livres sera disponible aux promeneurs pour découvrir ou relire les écrits du philosophe. Situé au centre d'une commune qui vit une forte urbanisation, ce lieu, à l'image du jardin japonais de Monet à Givenchy, doit devenir une source d'inspiration, un environnement propice à une prise de conscience du fragile équilibre à trouver entre l'humain et la nature. Il sera ouvert au public nuit et jour, sans aménagement. Ce lieu sera ouvert à toutes et tous pour prendre le temps de la contemplation et de la réflexion dans un jardin sauvage unique et précieux au centre de Bernex.

Le budget global pour la réalisation de ce grand projet est devisé à CHF 3'389'522.--

Une partie du financement est d'ores et déjà assuré et des demandes complémentaires à hauteur de CHF 2'730'000.- sont actuellement en cours auprès de divers organismes tels que fondations, mécènes, institutions publiques.

La Commune de Bernex a à cœur de contribuer à la pérennisation de l'héritage culturel de la famille Hainard. Le projet en question est jugé exemplaire en termes de préservation et de valorisation du patrimoine, en plus d'être respectueux des valeurs de durabilité que défend et promeut la commune. Il permet également d'offrir à la population un nouveau parc au caractère unique ouvert au public. Le Conseil administratif recommande de soutenir le volet rénovation, aménagement et création du jardin philosophique à hauteur de CHF 500'000.-, ce qui représente moins de 15% du budget total. Cet investissement sera intégré dans le plan des investissements.

Le Conseil administratif